

époux. Le parent et les témoins soussignés attestent que la mère du futur époux est bien Elizabeth Dupou, aubien de Elizabeth Dupou, ainsi nommé dans l'acte de décès, et que le père de la future épouse est bien Bonifacio Orie, aubien de Bonifacio Cravero ainsi nommé dans l'acte de décès et qui malgré ces différences d'orthographe et de prénom, n'y a bien identité de personnes. Et le tout en forme, de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi qu'en son Chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite de notre interpellation conformément à l'article 76 du code civil modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Bonifacio Desolvi Cathesme et l'autre Rose Louis Victor.

Et tout en présence de Bastellan Alexandre, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente sept ans, profession de propriétaire, ni parent ni allié des futurs.

Et Guinehard Louis domicilié à la Garde, département du Var, âgé de vingt cinq ans, profession d'employé aux tramways, ni parent ni allié des futurs.

Et Quec Georges, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de vingt cinq ans, profession d'employé aux tramways, ni parent ni allié des futurs.

Et de Canne Antoine, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante ans, profession d'employé aux tramways, ni parent ni allié des futurs.

Après quoi moi Edouard Quest, Clerc adjoint, en l'absence de Monsieur André Charbon, Maire de la commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dits



parties contractées en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties.

* Approuvé en son conseil municipal.

Rose Louis Desolvi Bonifacio

Rose Bonifacio

Le Greffier

L'Acte

Mastille

Sanne Antoine

Guinehard

N: 28

Panatier
Evar Joseph

et
Blanc
Andréine Josephine

Maire de la Garde.

Arrondissement de Clobon.

Le Onze décembre mil neuf cent neuf, à cinq heures du soir.

Acte de mariage de Panatier Evar Joseph, âgé de vingt quatre ans, né à La Vallette, département du Var, le dix huit du mois de février mil huit cent quatre vingt cinq, profession d'employé au chemin de fer, domicilié à la Garde, département du Var. Et Joseph de Panatier Marius Louis, né à La Vallette, département du Var, profession de retraité du port, domicilié à la Garde, département du Var, et de Eugénie Rosalie Trévis, née au Revet, département du Var, son épouse, son profession, domiciliée à la Garde, Var, d'une part.

Et de Blanc Andréine Josephine, âgée de vingt quatre ans, née à Massans, département du